

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'Ingrandes-sur-Vienne

Enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local Urbanisme (PLU).

Le public est informé que, par arrêté municipal du 27 avril 2018, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du PLU .

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 32 jours consécutifs, du 22/05/18 au 22/06/2018 inclus.
Le responsable du projet, auprès duquel des informations peuvent être demandées, est Madame de COURREGES, Maire de Ingrandes-sur-Vienne.

Caractéristiques principales du projet :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document opérationnel et stratégique qui définit le projet global d'aménagement de la commune. Il organise le développement de la commune en fixant les règles d'urbanisme, d'occupation des sols, les différentes zones et les prescriptions architecturales.

A été désigné par le Président du tribunal administratif de Poitiers :

- Monsieur Bernard CHAUVINEAU en qualité de commissaire enquêteur titulaire ;

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

**le lundi : de 13h30 à 17h30,
du mardi au vendredi : de 09h00 à 12h de 13h30 à 17h30,
à l'exception des dimanches et des jours fériés.**

Le dossier sera également consultable :

- sur un poste informatique mis à disposition du public en Mairie aux horaires indiqués ci-dessus.
- sur le site internet de la commune consultable à l'adresse : <https://ingrandes-sur-vienne.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du PLU et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, enquête publique PLU, Mairie de Ingrandes sur vienne, 9 rue de la Gare, CS 40004, 86220 INGRANDES SUR VIENNE.

Le public pourra déposer de manière électronique ses observations et propositions sur un registre dématérialisé sécurisé via le site internet suivant : <https://www.ingrandes-sur-vienne.fr>

Ces observations et propositions seront consultables par le public sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête.

L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont jointes au dossier d'élaboration du PLU et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la mairie aux dates et heures suivantes :

- le mardi 22 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 30 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
- le jeudi 7 juin 2018 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 22 juin 2018 de 14 heures 30 à 17 heures 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie, un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune.

Après l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement modifié, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

L'avis d'enquête sera affiché à l'extérieur de la Mairie au lieu d'affichage habituel.

Le Maire, Bénédicte de COURREGES.